



Commune de Nogent-l'Artaud

<http://www.nogent-lartaud.fr/>



ÇA NOUS CONCERNE TOUS

Bulletin d'information locale

Août 2020

EDITO

Chères Nogentaises, chers Nogentais,

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je tenais à vous remercier pour la confiance que vous nous avez accordée lors des dernières élections, nous permettant ainsi d'être élus dès le premier tour avec 72.93% des suffrages exprimés. Cette élection nous a permis de renouveler le conseil municipal et d'apporter ainsi un nouveau souffle à notre commune.

Néanmoins, la mise en place de l'état d'urgence sanitaire et du confinement général de l'ensemble du territoire national par le gouvernement, ne nous a pas permis de commencer le travail avant le 27 Mai 2020. A cette occasion, je tiens à transmettre mes plus sincères pensées aux familles touchées par la COVID-19. Je vous remercie pour vos gestes de solidarité et de bon voisinage pour avoir facilité la vie de chacun.

Depuis notre installation, nous avons travaillé sans ménagement. Nous avons porté un point d'honneur à embellir notre village, à renouer des liens avec les artisans et commerçants et à nous rapprocher de vous.

Conformément à nos engagements de campagne, nous avons souhaité dès notre installation, vous impliquer au cœur de notre projet communal. Pour cela, nous avons créé des commissions externes ouvertes à toutes et à tous. Celles-ci, vous donnent la possibilité de vous exprimer et d'apporter vos idées.

- ❖ Budget participatif
- ❖ Événementiel
- ❖ Espace vert
- ❖ Conseil Municipal des enfants et des jeunes
- ❖ Conseil Municipal des seniors
- ❖ Site internet
- ❖ Gazette : *à ce propos, il s'agit ici du dernier numéro du « ça nous concerne tous » le prochain paraîtra sous le titre de « la gazette de Nogent ».*

Nous souhaitons une très forte participation de votre part pour rendre notre commune plus dynamique et plus vivante.

Par ailleurs, depuis plusieurs mois nous avons été privés d'événements festifs. C'est pourquoi, nous avons souhaité vous proposer un feu d'artifice pour la commémoration de la libération de Nogent l'Artaud. Ce sera l'occasion, pour l'ensemble des membres du conseil municipal et moi-même, de partager avec vous un moment chaleureux.

Prenez bien soin de vous,

Votre Maire

Dominique DUCLOS

LE BUDGET PARTICIPATIF C'EST QUOI ?

C'est une partie du budget de la commune qui est mise à disposition des habitants pour la réalisation de leurs idées.

En 2020 c'est déjà plus de 200 communes qui le proposent à leurs citoyens.

Nogent l'Artaud souhaite s'inscrire dans cette dynamique et faire partie des petites communes pionnières à défendre cet élan démocratique !

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES :

Voici les étapes que **Nous (les élus municipaux)** nous engageons à **Vous (l'ensemble des citoyens nogentais)** proposer :

1

- Nous déterminons l'enveloppe budgétaire ainsi que le règlement.

2

- Vous nous proposez vos idées.
- Nous vous aidons à les transformer en proposition de projet.

3

- Nous étudions la faisabilité des projets proposés.
- Nous retenons tous ceux qui rentrent dans l'enveloppe et qui respectent le règlement.

4

- Les projets retenus sont exposés et défendus devant l'ensemble des concitoyens.

5

- Vous votez pour vos projets préférés.

6

- Les projets élus seront réalisés dès le début de l'année suivante.

QUI PEUT PROPOSER UN PROJET ?

Tout(te)s les Nogentais(es) à partir de 11 ans.

De manière individuelle ou collective (association, collectif non constitué en association, en famille, entre voisins, entre amis, enfants d'une même classe ou d'un même établissement, etc...)

QUELS TYPES DE PROJETS ?

Le projet doit satisfaire un motif d'intérêt général. Il doit être utile et proposer un accès gratuit à l'ensemble des habitant(e)s.

Le projet doit bien sûr entrer dans le champ de compétences de la Commune.

QUAND EST-CE QUE ÇA COMMENCE ?

Maintenant !

Nous vous donnons rendez-vous au « Carrefour des Associations », le 5 septembre à la salle des Longs-Prés, pour l'inauguration du Budget Participatif à Nogent l'Artaud.

Nous tiendrons un stand pour vous présenter en détails le calendrier, le règlement, et bien sûr l'enveloppe budgétaire allouée pour cette première édition nogentaise du Budget Participatif !

Nous vous attendons nombreux, munis de votre curiosité, de vos idées et de vos envies pour votre commune.



Le groupe scolaire sort peu à peu de terre



Le nettoyage des cimetières a repris

Cérémonie de la libération de Nogent

La Cérémonie du 76ème anniversaire de la libération de Nogent l'Artaud aura lieu le **jeudi 27 Août 2020 à 18h30** au carrefour de la libération.

Rappel d'histoire de notre commune par Madame MARQUIS Présidente de l'association des anciens combattants :

« à l'embranchement des routes de Rebais et de Chézy-sur-marne, les soldats de l'armée PATTON furent judicieusement conseillés par Madame PAPUCHON, une institutrice parlant anglais, qui leur conseilla de prendre la direction de Chézy et d'éviter ainsi de franchir la Marne pour se rendre à Château Thierry.

Aussi, à cette occasion, la municipalité organise un feu d'artifice pour marquer cet évènement.

Petite annonce

La section des anciens combattants de Nogent/Romeny est à la recherche d'un 2^{ème} porte drapeau pour ses cérémonies.

Prendre attache auprès de la mairie : 03.23.70.01.18

Par courriel : mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr

(Il n'est pas nécessaire d'être ancien combattant)

Evènement organisé par la municipalité de

Nogent l'Artaud

**jeudi 27 Août 2020
23h00**

Feu d'artifice

A l'occasion de la cérémonie de la commémoration du 76^{ème} anniversaire de la libération de Nogent l'Artaud

Rdv au stade les Sablons dit **Christian LARCHER**

Ouverture des portes **22h00**

Cérémonie d'ouverture **22h30**

Feu d'artifice **23h00**

Port du masque obligatoire

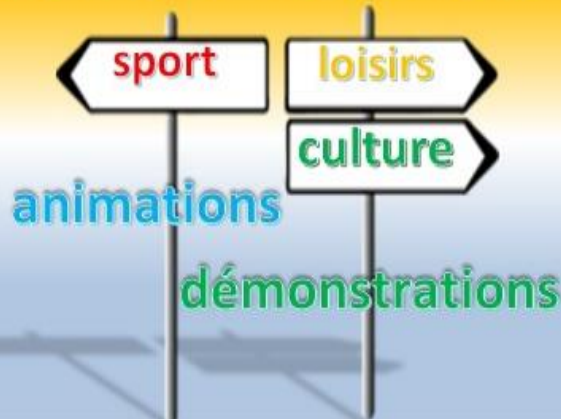


La Municipalité de Nogent l'Artaud vous convie à

LA 6^{ème} ÉDITION DU CARREFOUR DES ASSOCIATIONS

Samedi 5 septembre 2020

Au Foyer rural – Salle les Longs Prés



Port du masque obligatoire.

De 10h00 à 18h00

Entrée libre - Restauration sur place

La pandémie que nous traversons, nous oblige à revoir nos habitudes et à nous adapter à de nouvelles contraintes sanitaires pour toute forme de manifestation. Ainsi, afin de lutter efficacement contre l'épidémie de COVID-19, le Préfet de l'Aisne a pris un arrêté rendant obligatoire, sur l'ensemble du département, le port du masque pour les personnes de onze ans et plus, lors de certains événements intervenant en extérieur comme les marchés ou les fêtes. Cet arrêté entré en vigueur le vendredi 14 août et ce jusqu'au dimanche 20 septembre 2020, pourra être reconduit selon la situation sanitaire et les indicateurs de santé publique et concerne notamment : les marchés non couverts, les braderies, les vides-greniers, les fêtes publiques qu'elles soient foraines, communales ou patronales, les animations de rues, les festivals culturels.

En cas de fortes chaleur ou de canicule, suivez ces recommandations. Les supports disponibles et les recommandations ont été adaptés en période d'épidémie Covid-19.



Renseignements pratiques

Mairie Adresse courriel: mairie.nogent.lartaud@wanadoo.fr Secrétariat ouvert (en dehors des vacances scolaires) Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Et vendredi après-midi de 14h00 à 17h00	03.23.70.01.18	Déchèterie intercommunale Voir sur le site : Adresse internet http://www.communaute-charlysurmarne.fr/-decheterie-pour-les-particuliers- Se présenter au plus tard dix minutes avant la fermeture. La déchèterie n'est pas accessible les jours fériés, l'accès est règlementé par carte personnelle.	
Médiathèque Municipale Mercredi de 10h00 à 12h00 et de 15h à 17h30 le samedi de 10h00 à 12h00 (sauf août)	03.23.70.67.91	EN CAS D'URGENCE Police secours 17 Pompiers 18 Samu 15 Gendarmerie 17 Sécurité GAZ EDF/GDF Adresse internet https://particulier.edf.fr/fr/accueil.html Votre contact dépannage 24h/24	08.00.47.33.33 09.72.67.50.02
Écoles Rue Ernest Vallée Rue des Écoles (classes enfantines)	03.23.70.11.57 03.23.70.12.80	VEOLIA Accueil local : Rue Gustave Eiffel 02400 Château-Thierry Du lundi – vendredi 8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h30 Téléphone (appel non surtaxé)	09.69.36.72.61
Trésorerie de Charly-sur-Marne Tous les matins du lundi au vendredi sauf le mercredi	03.23.82.00.68	SAUR Dépannage 01.77.78.80.09	
Communauté de Communes du Canton de CHARLY	03.23.82.24.69	Paroisse Abbé Thierry GARD 03.23.82.05.86	
Masseur-Kinésithérapeute Mme RUFIN Véronique 34 Grande Rue	03.23.70.02.26 06.86.87.59.74	Mission locale Château Thierry : Paiguillage.	03.23.84.23.23
Cabinet de praticien de médecine complémentaire 2 rue de l'Arquebuse	07.68.05.18.85	Médiation : CeMRAD 11 place d'Aguesseau CS 90331 80003 Amiens Cedex 1 Internet : www.mediation-cemrad.fr Adresse courriel contact@mediation-cemrad.fr	03.22.82.08.94
Infirmières : Mme MOULUT Marie Christine Mme DUFLOT Corinne 14 bis Grande Rue Mme CHAVENON Natacha Mme SCHRANTZ Stéphanie 12 impasse du Village Cabinet infirmier Cryspin MABI F 17 La Ferotterie	06.87.22.16.74 06.87.22.16.74 06.16.68.49.71 06.81.32.92.97 06.52.05.12.03 03.23.85.29.55	Service des cars Informations	08.10.75.00.00
Sage-femme Mme GUEDON Pauline (sur RDV) 14 bis Grande Rue	06.64.36.31.17	La Poste Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / le mardi de 9h00 à 12h00 / le mercredi de 13h30 à 16h30	03.23.70.02.49
Assistante Sociale Mairie de 13h30 à 16h00 tous les lundis sauf le 3eme du mois	03.23.83.85.00	Destructions d'insectes M. Julien LEFEVRE Association APICULA 02 Verdilly 06.10.98.85.94	
EHPAD (Château de la Source) 7 rue Porteneuve 02310 Nogent l'Artaud Téléphone Fax	03.23.84.90.80 03.23.84.90.81	Arrêté 2020-26 en date du 27 mai 2020 : utilisation des tondeuses - Lundi au samedi : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 - Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00	
Centre hospitalier Château Thierry Pharmacie Mme BARON	03.23.69.66.00 03.23.70.02.54	Arrêté CAB 2020-331 en date du 12 août 2020 : port du masque obligatoire	
Consultation des nourrissons 4 ^e lundi de chaque mois, l'après-midi en Mairie	03.23.69.66.46	Arrêté 95-056 en date du 16 août 1995 : plongeon et baignade interdite dans la marne	